

La MMA à l'abri de ses créanciers jusqu'en janvier



RENÉ-CHARLES QUIRION

rene-charles.quirion@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — La Montreal, Maine et Atlantic (MMA) dispose de plus de temps et d'argent pour se restructurer et procéder à la vente de ses actifs.

Le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure a prolongé la protection de la compagnie ferroviaire à l'origine de la tragédie qui a fait 47 morts à Lac-Mégantic le 6 juillet dernier en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies jusqu'au 28 janvier 2014. Le juge a aussi augmenté la charge sur les actifs de la compagnie à 2,5 millions \$ afin de pouvoir garantir le paiement des honoraires des professionnels pour conclure ce processus de vente.

« La loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies est beaucoup plus souple que la loi sur les faillites pour trouver des solutions. La débitrice, MMA, semble être de bonne foi en ayant admis sa responsabilité après les événements. Je n'ai aucune raison de croire qu'elle agit pour augmenter les frais. Si le tribunal ne prolonge pas le délai et n'augmente pas la charge, les créanciers prioritaires devront engager des dépenses additionnelles pour effectuer le même processus », a justifié le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure.

L'avocat de la MMA



LA TRIBUNE, RENÉ-CHARLES QUIRION

L'avocat de la MMA M^e Patrice Benoît

M^e Patrice Benoît explique que ce montant servira à compléter le processus de vente de la compagnie ferroviaire.

« Nous parlons d'une hypothèque que le juge a autorisé sur les actifs de la compagnie qui vise à garantir le paiement des honoraires et des professionnels qui travaillent au dossier », explique M^e Benoît.

Selon lui, la valeur compatible de la MMA est de 21 millions \$ alors qu'aux États-Unis, la valeur est d'environ 44 millions \$.

« Nous allons savoir ce que ça vaut quand les acheteurs vont s'être prononcés. C'est le marché qui va décider ce que ça vaut. Le 25 millions \$ d'assurances responsabilité ne font pas partie des actifs de MMA. Ce sont des indemnités payables par l'assureur aux victimes du déraillement. Nous voulons mettre en place un mécanisme où ce montant sera mis sur la

table et sera partagé entre les victimes qui y ont droit », mentionne M^e Benoît.

Jusqu'à maintenant, neuf acheteurs se sont manifestés pour acquérir les actifs de la MMA en signant des ententes de confidentialité pour effectuer les vérifications nécessaires.

« Nous mettons en place un processus pour solliciter des offres. L'objectif est d'arriver devant la cour à la mi-décembre avec une transaction de vente de l'entreprise à soumettre à son approbation. Nous sommes au début du processus de sollicitation. Il y a un intérêt et nous espérons qu'il va s'accroître lorsque le processus formel sera mis en place au cours des prochains jours. Nous cherchons des acheteurs qui veulent poursuivre les opérations ferroviaires autant au Canada qu'aux États-Unis », mentionne M^e Patrice Benoît.